

OBJET        Validation de mandats spéciaux

---

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil municipal.

La définition de cette notion a été donnée par Délibération n° 08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

Aujourd'hui, il vous est demandé de valider les mandats spéciaux des élus suivants :

- Monsieur William SILOTIA (Conseiller Municipal) à l'occasion du 18<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) à Lyon du 14 au 23 mars 2018 ;
- Monsieur René Louis PESTEL (Adjoint délégué à la Culture) à l'occasion d'une mission à Paris pour l'Assemblée générale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) du 18 au 21 avril 2018 ;
- Monsieur Maximilien ASSABY (Conseiller Municipal) à l'occasion de l'Assemblée générale et de la Journée régionale du Réseau francophone des Villes-Amies des Aînés (RFVAA) à Bordeaux du 11 au 16 juin 2018.

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

OBJET Validation de mandats spéciaux

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Vu le RAPPORT N°18/2-037 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

#### ARTICLE 1

Valide les mandats spéciaux des élus suivants :

- Monsieur William SILOTIA (Conseiller Municipal) à l'occasion du 18<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) à Lyon du 14 au 23 mars 2018 ;
- Monsieur René Louis PESTEL (Adjoint délégué à la Culture) à l'occasion d'une mission à Paris pour l'Assemblée générale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) du 18 au 21 avril 2018 ;
- Monsieur Maximilien ASSABY (Conseiller Municipal) à l'occasion de l'Assemblée générale et de la Journée régionale du Réseau francophone des Villes-Amies des Aînés (RFVAA) à Bordeaux du 11 au 16 juin 2018.

#### ARTICLE 2

Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

**ARTICLE 3**

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget principal.

Pour le Maire absent  
Le 1er Adjoint



Jacques LOWINSKY

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20180427-182037-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2018  
Date de réception préfecture : 07/05/2018